

BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz - Härter

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz - Härter
Art-Nr. 1.0817.14095.00000
Identifiant unique de formulation UFI: U9CK-KDPE-2004-8H7J

Composant(s) déterminant la classification de danger

Triméthylolpropane poly (oxypropylène) triamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane - (Adduct IA - Adduct Epoxy Amine)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Titulaire de l'autorisation

Anwander Vertriebs GmbH
Am Linthli 2
CH-8752 Näfels
Téléphone +41 (0)44 730 40 50
E-mail verkauf@anwandervertrieb.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Acute Tox. 4, H302

Acute Tox. 4, H312

Skin Corr. 1B, H314

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 2, H411

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

Triméthylolpropane poly (oxypropylène) triamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane - (Adduct IA - Adduct Epoxy Amine)

Pictogrammes des risques



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise d'élimination des déchets reconnue.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).
Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz - Härter

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
39423-51-3	500-105-6		Triméthylolpropane poly (oxypropylène) triamine	25 < 40 pds %	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	ATE(voie orale): 550 mg/kg ATE(voie cutanée): > 1000 mg/kg
2855-13-2	220-666-8	612-067-00-9	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	25 < 40 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A ; H317	Skin Sens. 1A;H317: 0,001% ATE(voie orale): 1030 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë): > 5 mg/L
25265-71-8	246-770-3		dipropylène glycol	20 < 25 pds %		
102-71-6	203-049-8		2,2',2''-Nitrilotriéthanol (contient : 2-aminoéthanol <= 0,2 %)	10 < 20 pds %		
68609-08-5	614-657-1		Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane - (Adduct IA - Adduct Epoxy Amine)	5 < 10 pds %	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance				
01-2119556886-20-XXXX		Triméthylolpropane poly (oxypropylène) triamine				
01-2119514687-32-XXXX		3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine				
01-2119456811-38-XXXX		dipropylène glycol				
01-2119486482-31-XXXX		2,2',2''-Nitrilotriéthanol (contient : 2-aminoéthanol <= 0,2 %)				
01-2120106013-80-XXXX		Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane - (Adduct IA - Adduct Epoxy Amine)				

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

Après contact avec les yeux

Immediately flush with plenty of water, also under the eyelids, for at least 15 min. Continue irrigation during transport to the hospital.

After eye contact: highly corrosive. Risk of serious and irreversible damage to eyes.

Enlever les lentilles de contact.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir - danger de perforation!

Appeler immédiatement un médecin.

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Des dommages à la santé peuvent survenir avec un retard.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures.

Dermatitis

Provoque de graves brûlures cutanées. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Troubles gastro-intestinaux

Effets

Le contact avec les yeux peut causer la cécité.

perforation de l'estomac

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool

Extincteur à sec

Dioxyde de carbone (CO₂)

Sable

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxydes d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Ne pas inhaler gaz, fumées, vapeurs et aérosols.
En cas de production de vapeurs/aérosols, utiliser une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Assurer une aération suffisante.
Bloquer et ramasser avec une matière liant les liquides (par ex. sable, terre, vermiculite).
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Évacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Tenir le récipient bien fermé.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Ne pas inhaler les poussières de ponçage.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.
Bien refermer le récipient ouvert et le stocker à la verticale pour éviter toute fuite.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
102-71-6	203-049-8	Triethanolamine	5 [mg/m ³] (BE)
102-71-6	203-049-8	Triethanolamine	5 (1) [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 5 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)
25265-71-8	246-770-3	Dipropylene glycol	200 inhalable aerosol [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 400 inhalable aerosol (CH)

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025

Date d'exécution 24.02.2025

Version 1.0 (fr)

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.073 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.526 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.006 mg/L	eaux, eau de mer	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.06 mg/L	eaux, eau douce	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.23 mg/L	eaux, libération périodique	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.578 mg/kg	sédiment, eau de mer	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	5.784 mg/kg	sédiment, eau douce	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	3.18 mg/L	station d'épuration (STP)	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1.121 mg/kg	terre	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

gants étanches

Convient pour les travaux de courte durée ou comme protection contre les éclaboussures : gants en caoutchouc butyle/caoutchouc nitrile (> 0,1 mm).

En cas de contact permanent avec le produit : Gants en Viton (0,4 mm), temps de pénétration >30 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

Un tablier en caoutchouc et des bottes de protection sont également recommandés pour les travaux de mélange et d'agitation.

Vêtement de protection

BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz - Härter

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
aspiration insuffisante
effet prolongé
Masque respiratoire nécessaire en cas de poussières de ponçage.
Appareil de protection respiratoire approprié:
en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
couleur d'ambre

Odeur
comme:
Amines

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	> 100 °C	coupe fermée	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	0.02 hPa		
Densité et densité relative	env. 1 g/cm³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

9.2 Autres informations

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles
gel

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5
Oxydes d'azote peuvent réagir à l'action de vapeur d'eau à l'acide nitrique.

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'
acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS39423-51-3 3 Triméthylolpropane poly (oxypropylène) triamine 550 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine DL50: 1030 mg/kg	ATE	
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS39423-51-3 3 Triméthylolpropane poly (oxypropylène) triamine > 1000 mg/kg Espèce Lapin		

BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz - Härter

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité inhalatrice aiguë	Numéros CAS2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine DL50: > 2000 mg/kg Espèce Lapin		
	Numéros CAS2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine CL50: > 5 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif		

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
sensibilisants.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Mutagénicité in vitro/génotoxicité			

Cancerogénité

Données d'animaux

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Cancerogénité		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction

Données d'animaux

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Toxicité pour la reproduction			

BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz - Härter

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	ErC50: >10- 100 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025

Date d'exécution 24.02.2025

Version 1.0 (fr)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination inappropriée.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200127 *	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques

Élimination appropriée / Produit

Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

Code de déchet Suisse: 08 04 09 Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 2735	ONU 2735	ONU 2735
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine)	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3- aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine)	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (3- aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 2735
Nom d'expédition des Nations unies	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C7
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	274
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 2735
Nom d'expédition des Nations unies	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 2735
Nom d'expédition des Nations unies	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CAS: Chemical Abstracts Service

Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Acute Tox. 4, H312: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

CLP: Classification, étiquetage et emballage

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC: substance extrêmement préoccupante

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

DNEL: dose dérivée sans effet

PNEC: Concentration prédite sans effet

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

SCL: Specific concentration limit

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

**BrilliantShine Epoxy Systems- GlasKlar Oberflächen Epoxidharz -
Härter**

Date d'édition 24.02.2025
Date d'exécution 24.02.2025
Version 1.0 (fr)

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).
Grenzwerteverordnung (BGBI. II Nr. 253/2001) - Österreich
Assurance accidents suisse (SUVA) ; Valeurs limites sur le lieu de travail.

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
(Ordonnance sur les déchets, OLED) Suisse

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.